

Dix ans de solidarité pour l'autonomie

Dix ans après sa création, la CNSA organisait hier un colloque pour mesurer le chemin parcouru et tracer de nouvelles pistes pour l'avenir. À cette occasion, elle a mis en ligne son nouveau site internet.

Créée par la loi du 30 juin 2004, la Caisse s'est installée en 2005 : après une phase de préfiguration, la première séance de son Conseil a eu lieu le 2 mai 2005, à Matignon. Pour marquer son dixième anniversaire, la CNSA réunissait des acteurs qui ont contribué à sa fondation, et celles et ceux qui l'animent et avec lesquels elle travaille au quotidien (représentants associatifs, institutionnels nationaux et locaux, professionnels, chercheurs...). Ils ont débattu, au cours de quatre tables rondes, de l'évolution des politiques de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées depuis dix ans, et des nouveaux défis à relever et auxquels la CNSA contribuera.

Porter un projet de société

Les débats ont été ouverts et clos par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, de Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées, de l'Autonomie et de l'Enfance et de Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion.

Les ministres ont rappelé la place désormais centrale occupée par la CNSA dans les politiques de l'autonomie en tant que caisse, agence et espace d'échange. Elles ont fait part de leurs attentes pour les années à venir.

La CNSA devra mettre en œuvre les nouvelles missions que lui confie le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, et notamment celles relatives à l'information des personnes — avec le portail <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr> —, au soutien des proches aidants, et à la prévention de la perte d'autonomie avec la préfiguration des conférences des financeurs. « Nous comptons pleinement sur la CNSA pour relever le grand défi du vieillissement. C'est notre responsabilité commune, parce que nous aurons besoin de la mobilisation de l'ensemble de la société pour agir en faveur du bien vieillir et de la protection des plus vulnérables » insistait Laurence Rossignol.

Saluant le travail en réseau de la CNSA avec tous les partenaires locaux (conseils départementaux et maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)), qu'elle a qualifié de « marque de fabrique », Ségolène Neuville a rappelé le rôle que l'agence devra jouer pour tendre vers une société plus inclusive et des parcours de vie facilités.

En continuant d'agir ainsi, comme elle le fait depuis dix ans, la CNSA permettra « à nos concitoyens en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'exercer pleinement leur citoyenneté, contribuant ainsi à un projet de société » témoignait Marisol Touraine.

Un objectif qui rejoint l'une des priorités de Paulette Guinchard, celle de changer en profondeur le regard de la société et des professionnels sur la perte d'autonomie liée au handicap ou au grand âge. « On considère trop souvent les personnes à travers ce qu'elles ne peuvent *plus* faire, mais sans regarder toutes les *capacités* qu'elles ont été obligées de développer. » La présidente du Conseil de la CNSA a également rappelé la nécessité de mieux articuler les réponses sanitaires et médico-sociales, de rapprocher le monde médical avec le monde médico-social, de façon à favoriser la continuité des parcours de vie.

Demain, une CNSA consolidée mais toujours agile

Pour Denis Piveteau, premier directeur de l'établissement, la CNSA doit rester agile et au contact des acteurs de terrain pour continuer d'apporter un plus aux politiques de l'autonomie « La CNSA restera profondément elle-même si elle continue de rechercher la justification de son existence dans le service qu'elle rend. »

Pour Geneviève Gueydan, directrice de la CNSA, « les valeurs de citoyenneté et de solidarité, l'ambition d'une action publique partagée et efficace, la prise de conscience des enjeux de l'âge et du handicap dans notre société, ces intuitions d'origine sont des fondations solides pour faire face aux enjeux d'avenir que la CNSA devra accompagner : rester un carrefour vivant de tous les acteurs du secteur, construire des réponses médico-sociales plus inclusives pour les personnes, prolonger les efforts d'individualisation des réponses accompagnées, poursuivre la mise en place d'outils qui contribuent à plus de pertinence, d'équité et d'efficacité dans les réponses apportées ».

Retour sur les échanges

L'une des caractéristiques de la CNSA réside en son positionnement inédit vis-à-vis de ses partenaires locaux (conseils départementaux, maisons départementales des personnes handicapées et agences régionales de santé) et nationaux (membres de son Conseil et notamment les associations de personnes). Dès le départ, elle a choisi de travailler en réseau avec eux, c'est-à-dire d'encourager le partage d'informations, la co-construction d'outils, l'apport croisé d'expertise, l'échange de bonnes pratiques. Ce mode de fonctionnement a été salué par tous.

La CNSA a été créée pour faire avancer les politiques publiques, nationales et locales, de compensation du handicap et de la perte d'autonomie à tout âge. Les tables rondes ont permis de mesurer les progrès en la matière : individualisation des réponses apportées aux personnes avec la mise en place des MDPH, augmentation du nombre de places d'établissements et de services médico-sociaux et transformation de leurs modes de réponse...

Elles ont aussi permis de mesurer les défis restants à relever. Certains intervenants ont appelé de leurs vœux un renforcement des leviers d'action de la CNSA pour qu'elle joue pleinement son rôle de garante de l'équité territoriale. D'autres ont souligné les efforts restant à produire pour que les MDPH et les conseils départementaux répondent de façon individualisée aux besoins des personnes handicapées ou âgées, alors que les demandes sont très nombreuses et continuent de croître. Ils ont aussi rappelé l'importance de simplifier les procédures de demandes et de mieux prendre en compte la parole des personnes fragiles, ce que plusieurs chantiers en cours à la CNSA devraient permettre d'améliorer : expérimentation de nouveaux processus de traitement des demandes et notamment d'un nouveau formulaire dans les MDPH, préparation de travaux pour l'évaluation multidimensionnelle de la situation des personnes demandant l'APA...

Beaucoup sont convenus de la nécessité d'organiser différemment l'offre d'accueil et d'accompagnement, grâce à une coopération accrue entre les secteurs sanitaire et médico-social, notamment pour apporter des réponses aux personnes en situation complexe, à une transformation des structures vers des fonctionnements plus souples et en logique de parcours, et à une priorité accordée au renforcement des dispositifs d'accompagnement à domicile et en milieu ordinaire.

Enfin, cette journée a montré l'importance de l'implication de la CNSA dans la recherche sur l'autonomie et le handicap et a ouvert de nouvelles perspectives : le financement de nouvelles enquêtes réalisées par la DREES pour approfondir la connaissance des publics et de leurs besoins, un soutien à la recherche dans le champ de l'autonomie davantage orienté pour éclairer les politiques publiques, des coopérations à développer entre acteurs de terrain et équipes de recherche... « La CNSA doit mieux encore jouer son rôle de fédérateur de la recherche appliquée dans le domaine du handicap en lien avec l'ONFRIH et établir toutes les synergies entre les différents organismes financeurs, les équipes de recherche et les équipes de terrain. J'attends donc de la CNSA qu'elle définisse une véritable stratégie coordonnée de recherche dans le domaine du handicap » précisait Ségolène Neuville.

Les perspectives tracées au cours de cette riche journée d'échange nourriront les travaux futurs de la Caisse, en commençant par la rédaction – actuellement en cours — de sa prochaine convention d'objectifs et de gestion avec l'État.

Un nouveau site internet

Pour ses dix ans, la CNSA lance son nouveau site : elle met en ligne aujourd'hui un nouveau site internet, quelques semaines après l'ouverture de son compte Twitter : @CNSA_actu.

Plus moderne et ergonomique, le nouveau site institutionnel de la CNSA (www.cnsa.fr) met davantage en avant ses activités, ses publications ainsi que les projets innovants ou les initia-

tives de terrain qu'elle soutient, de façon à répondre aux attentes de son public cible composé des professionnels des secteurs social, sanitaire et médico-social.

Depuis sa création, la CNSA est soucieuse d'assurer un même niveau d'information à tous. Pour ses sites Internet, elle s'est engagée dans une démarche de respect des règles d'accessibilité établies au niveau international (« Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) ») et reportées dans le Référentiel général d'accessibilité des administrations (RGAA) version 3. Il propose aussi une sélection d'articles traduits en « facile à lire et à comprendre » avec et à l'attention des personnes en situation de handicap mental.

Retrouvez toutes les informations sur les dix ans de la CNSA dans la rubrique « [La CNSA a 10 ans](#) » et notamment le [hors-série de la Lettre de la CNSA](#) dans lequel témoignent de nombreuses personnalités du secteur.

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- ∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- ∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- ∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- ∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2015, la CNSA gère un budget de 22,8 milliards d'euros (12,5 milliards destinés aux personnes âgées et 10,3 milliards destinés aux personnes handicapées).

Contact presse

Aurore Anotin – CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75

aurore.anotin@cnsa.fr



@CNSA_actu